



Fortes chaleurs !!

PETIT ZAPATA

informer
lutter
revendiquer



La petite feuille de choux et d'information SUD-Rail pour l'établissement industriel de la zone de production atlantique (EI ZPA) – Canicule Mai 2026

Canicule et conditions de travail.



FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, l'urgence écologique et sociale est plus forte que jamais !!! Rappelons les deux condamnations de l'Etat français pour inaction climatique et la parution du très alarmant rapport 2022 du GIEC appelant à des actions immédiates pour réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

DES CHANTIERS QUOI QU'IL EN COUTE !!

Notre santé n'est clairement pas la priorité de notre direction. Ca fait plusieurs alertes sur différents chantiers que nous remontons au près

des chefs. Non-application des règles de sécurité applicables au chantiers dans les tunnels ; non-respect des avis lors des briefing chantier en terme de prévention ; non-application... Et maintenant la canicule qui s'invite, **IL NOUS FAUT NOUS METTRE EN SECURITE.**

IL NOUS FAUT s'assurer que les tâches à effectuer au travail restent compatibles avec les chaleurs extrêmes, dans les bureaux comme en extérieur. Les travaux physiques, la durée des tâches doivent être adaptées à la situation et ne pas devenir un danger.

LA DIRECTION DOIT ORGANISER LE TRAVAIL DIFFEREMMENT : en augmentant le temps de pause, en s'assurant d'une rotation des tâches, en adaptant les vêtements de travail...

LES LOCAUX DOIVENT ETRE AMENAGES, y compris afin de repositionner les agents dans des locaux climatisés, aérés, en garantissant l'accès aux boissons fraîches. Depuis le 1er janvier 2021, les bouteilles en plastique contenant des boissons ne peuvent plus être distribuées gratuitement dans les locaux à usage professionnel. Au-delà de la distribution ponctuelle de gourdes, tous les agents doivent en toute circonstance avoir accès sans restriction aux fontaines à eau, aux gourdes, aux verres et aux gobelets y compris pour le travail en extérieur.

Et si ça ne se passe pas bien ?

- ♦ **exercer son droit de retrait, se mettre en sûreté, faire appeler les secours si nécessaire.**
- ♦ **alerter les militant.es SUD-Rail afin, le cas échéant, qu'ils exercent un droit d'alerte pour danger grave et imminent.**

Plus que jamais le travail doit être adapté aux travailleuses et travailleurs

